

## PROTOCOLE SANITAIRE - COVID 19

Mise en place à compter du 14 septembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 qui a touché toute la population, l'Ecole de Musique de Sèvremoine met en place un Protocole Sanitaire de Reprise à compter de la rentrée de septembre 2020. Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des recommandations gouvernementales. Ainsi, il a été établi comme suit :

- **port du masque obligatoire à l'arrivée dans l'établissement et durant la période du cours collectif** (Formation Musicale). Pour les cours individuels (Formation Instrumentale) et en fonction de l'instrument enseigné, le port du masque peut s'avérer impossible (instruments à vents). Il pourra donc être ôté à la demande du professeur.
- **désinfection des mains obligatoire à l'entrée dans la salle.** Un flacon de gel hydroalcoolique sera fourni à chaque professeur par l'école et mis à la disposition des élèves. Le professeur s'assurera que tout le monde respecte la consigne.
- **des pupitres de protection et des déflecteurs** seront installés dans les salles de cours.
- dans la mesure du possible, **un sens de circulation** sera établi et devra être respecté. Si le sens de circulation ne peut être mis en place, les élèves devront arriver 5 minutes avant le début du cours et attendront à 2 mètres de la porte de la salle de cours. La priorité sera donnée à l'élève descendant l'escalier.
- les salles de classe seront organisées différemment afin de **maintenir une certaine distance entre les élèves.**
- dans la mesure où les élèves se sont lavés les mains et portent un masque, il ne sera pas nécessaire de nettoyer les accessoires collectifs à chaque fois, **seules les tables seront désinfectées.**
- **aération régulière des salles par les professeurs.**

### En cas de nouvelle période de confinement :

1. **L'école de musique s'engage à effectuer ses cours en visio** par tous les professeurs et pour tous les élèves.
2. **Les cours collectifs et individuels seront maintenus sur les jours et heures des cours habituels.**
3. Pour les cours de Formation Musicale, des fiches de travail seront envoyées par mail aux élèves la veille du cours et une session de réunion "Zoom" de 40 minutes sera mise en place.
4. L'élève s'engage à suivre ses cours sur les mêmes créneaux horaires qu'en présentiel, sauf accords des 2 parties (élève et professeur).